



DELIBERATION N° 74/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES (PAE) DE DEGRAD DES CANNES

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 37
Nombre de Procuration : 03
Date de la convocation : mercredi 21 avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 40
Vote :
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-huit avril à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFU, Dominique BERTONI, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Teed GASPARD, Sandrine JACQUES GAÏL, Elaine JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE (Visio), Chester LEONCE (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE (Visio), Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA, Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE, Hélène PAUL → **Procuration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Jean-Victor CASTOR, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louis-Mike CALUMEY

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210428-74-AP-2021-DE Date de télétransmission : 05/05/2021 Date de réception préfecture : 05/05/2021

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Considérant que la CCIRG souhaite réaliser la phase II de cette opération d'aménagement dans les meilleurs délais ;

Considérant que la loi NOTRe ayant renforcé la compétence développement économique de l'Agglo, la CCIRG demande à la CACL d'approuver la réalisation de cette opération ; Qu'elle souhaite également que la CACL contribue à cette opération d'envergure en lui accordant une garantie d'emprunt à hauteur de 5 000 000 € ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » qui s'est réunie le lundi 22 mars 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finance/Fiscalité réunie en séance le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 26 avril 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 74/2021CACL** relatif à l'approbation de l'extension du parc d'activités économiques de Dégrad des Cannes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 74/2021/CACL 2021CACL** relatif à l'approbation de l'extension du parc d'activités économiques de Dégrad des Cannes.

APPROUVE l'extension du parc d'activités économiques de Dégrad des Cannes.

AUTORISE le Président sur ces bases à notifier l'avis de la CACL à la CCIRG et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 28 avril 2021

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIÉ

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ

Accusé de réception en préfecture

973-249730045-20210428-74-AP-2021-DE

Date de retransmission : 05/05/2021

Date de réception préfecture : 05/05/2021

